



CNESER : commission permanente du 8 avril 2025

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Ministre de l'EN-ESR, Monsieur le Ministre de l'ESR,

Messieurs les Directeurs Généraux,

Mesdames et Messieurs

La semaine dernière après les nombreuses mobilisations du mois de mars dans l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR) ayant rassemblé des milliers de personnels et étudiant·es contre la casse du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'intersyndicale appelait à rejoindre la mobilisation dans la fonction publique refusant une année noire avec les mêmes mots d'ordre pour nos salaires, nos conditions de travail et notre santé.

L'ESR est bien entendu concerné par les mesures austéritaires dénoncées par le mouvement du 3 avril 2025 et nous nous associons aux revendications portées par l'intersyndicale :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice et des mesures salariales générales, ainsi que la refonte des grilles indiciaires, ce qui se traduirait pour l'ESR notamment par la reconnaissance du doctorat, l'intégration des primes statutaires dans les salaires, l'égalité de la prime d'enseignement supérieur (PES) avec la C1, le déroulement des carrières sur deux grades pour tous – pour ne citer que les plus saillants ;
- La suppression de la baisse de 10 % des rémunérations pendant les congés de maladie et l'abandon du jour de carence ;
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Le rétablissement du versement de la Gipa ;
- Que les droits des agent·es public·ques, au titre des politiques de protection et d'action sociales, soient assurés, ce qui passe dans l'ESR par une augmentation de la subvention pour charge de service public (SCSP) pour couvrir leur financement.

- Un budget rectificatif est nécessaire afin de garantir les campagnes d'emplois, les budgets de fonctionnement et d'investissement indispensables pour assurer la rentrée universitaire 2025 dans des conditions décentes et permettre aux organismes de

recherche de mener à bien leurs missions et leurs investissements en refusant que le contexte international serve de prétexte à la paupérisation de nos services publics. Il est urgent que la préparation du budget 2026 prenne en compte les besoins réels du service public de l'ESR, que la réforme systémique des bourses soit mise en œuvre, que les contrats doctoraux soit augmentés, et que soient développés les CROUS, l'aide au logement et aux repas pour toutes et tous les étudiant·es.

Le ministère annonce une revoyure de la LPR. Avec quels moyens et quelle ambition au-delà de la seule campagne de communication ?

L'austérité budgétaire que nous subissons n'a pas que des effets sur nos salaires et nos conditions de travail et d'étude, elle obère aussi nos possibilités d'accomplir nos missions de service public. Ainsi, les places en licence générale ouvertes sur Parcoursup ont baissé de 5 312 places dans nos universités alors même que nous ne pouvons pas accueillir tous et toutes les étudiant·es qui le souhaitent.

En outre, des menaces lourdes pèsent sur nos formations sous la triple contrainte d'un budget insuffisant, d'une pression de l'État pour limiter fortement le développement du service public au grand bénéfice des acteurs privés et d'une évaluation structurelle sans nuance ni contraste mésestimant voire ignorant les difficultés des établissements, et notamment des plus fragiles d'entre eux qui opèrent dans des territoires défavorisés sans aucune compensation de moyens – et même une sous-dotation chronique – par rapport aux plus favorisés. Nous rappelons avec force notre demande de refonte de l'allocation des moyens des établissements, de façon à ce qu'elle prenne en compte leurs besoins réels. Nous rappelons aussi notre demande de neutralisation des avis de la vague E de l'HCERES et de dissolution de cette agence qui s'est discréditée, au profit d'une évaluation effectuée par des pairs élu·es, dans un cadre national, qui forment un jugement collégial qualitatif appuyé sur des analyses non normatives, tenant compte des réalités des établissements et respectant la liberté académique.

La formation des enseignant·es, des conseillers principaux et conseillères principales d'éducation (CPE) est un exemple paradigmatique des effets délétères de moyens insuffisants alloués aux universités conjugués à un mépris des réalités de cette formation et de ce qu'elle exige, et encore de l'expertise des acteurs et des actrices de la formation.

Les GT qui s'enchaînent à marche forcée sans aucune marge de manœuvre concernant le décret statutaire sont bien loin du dialogue social dont se vante la ministre E. Borne. De toute évidence, nous n'en avons pas la même conception. Nous rappelons ici avec force notre attachement à un concours national de recrutement et à l'exigence d'une formation universitaire conduisant au diplôme national de master, formation qui doit être adossée à la recherche, respecter la liberté académique et prévoir un nombre d'heures de formation correspondant à un diplôme de master. Nous refusons que les élèves-stagiaires soient utilisé·es comme moyens d'emploi. Nous réaffirmons notre opposition à l'obligation d'engagement dans l'éducation nationale pour quatre ans après la titularisation qui est contradictoire avec l'objectif de renforcement de l'attractivité des métiers de l'enseignement.